

AVIS INTERNET

Paris-La Défense, le 28 avril 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable AXA COURT TERME (ci-après la « **SICAV** ») gérée par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (ci-après la « **Société de gestion** ») et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons par la présente que la Société de gestion a décidé d'apporter des modifications relatives aux outils de gestion de la liquidité dans votre SICAV.

En effet, conformément à la directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 modifiant les directives 2009/65/EC (concernant les OPCVM) et 2011/61/EU (concernant les FIA), une SICAV ayant la forme d'un fonds monétaire (selon la directive (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires) est tenue de sélectionner au moins un outil approprié de gestion de la liquidité.

Pour se conformer aux exigences réglementaires susmentionnées, la Société de gestion a décidé d'ajouter, comme outil de gestion de la liquidité, un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (swing pricing) à la SICAV.

La définition du risque de liquidité de la SICAV a été ajustée en conséquence.

Ces modifications prendront effet le 5 mai 2026.

Les autres caractéristiques de la SICAV demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'auront aucun impact sur votre SICAV que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé (DIC) de votre SICAV.

La documentation réglementaire actualisée de la SICAV (DIC, prospectus, statut, annexe précontractuelle) est disponible sur le site internet : <https://funds.axa-im.com/>, ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller ou distributeur sur vos placements.

* * *

À l'attention des actionnaires belges :

Lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf taxes éventuelles) aux actionnaires du Compartiment concerné, la demande de rachat en question peut être adressée au service financier situé en Belgique : CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86 C b320, 1000 Bruxelles. Le présent Prospectus, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les DIC(I) (en langue française), les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont également disponibles gratuitement au siège du service financier de Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

The sustainable
investor for a
changing world

Le Document d'Information Clés doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

The sustainable
investor for a
changing world